

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	12
Absents	2
Total des votes	56

9. Autres domaines de compétences
9.1 Autres domaines de compétences des communes
et EPCI

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du douze décembre 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. DUMESNIL, M. TIMON, Mme LOUVEL, Mme DUVAL, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. ROBILLOT, Mme BINET, M. SENINCK

SUPPLEANTS PRESENTS Mme VANBESIEU, M. LEMOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, Mme CACAUX, Mme GLEMOT, M. VETEL, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. TIHY, Mme ROULAND à M. BISSON, Mme GILBERT à M. PLATEL, M. DUMESNIL à M. LEMOUCHER, M. TIMON à Mme DUTILLOY, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, Mme DUVAL à Mme MONLON, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme QUESNEY à Mme ROSA, M. ROBILLOT à Mme CACAUX, Mme BINET à M. DOUYERE, M. SENINCK à Mme GLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LEROY

Del_0152_2023 Mise en place d'une convention de partenariat INITIATIVE EURE

INITIATIVE EURE est une structure associative créée en 2003 à l'initiative des chambres consulaires, qui accompagne et finance des porteurs de projets lors d'une création, d'une reprise ou d'un développement d'entreprise. Toutes les activités sont éligibles ainsi que tout type de projet. Les prêts mis en place sont des prêts d'honneur. Ils peuvent donner accès à des dispositifs complémentaires tels que le dispositif Coup de pouce, le Prêt d'honneur solidaire, Prêt d'Honneur Renfort, etc.

La structure associative INITIATIVE EURE a contractualisé avec la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle dans le cadre d'une convention de partenariat, dès 2021. Il s'agit d'une convention annuelle, qui pourra être renouvelée sous réserve que la prestation réalisée réponde aux attentes du territoire et reçoive l'agrément des élus

Cette convention de partenariat prévoit également que la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle doivent :

- mettre en place une communication sur les services apportés par Initiative Eure sur son territoire
- Mettre des locaux à disposition du chargé de mission d'Initiative Eure lorsqu'il est présent sur le territoire
- Mettre à disposition une salle pour les réunions mensuelles du comité d'agrément
- Apporter un financement annuel à Initiative Eure., de 21 centimes par habitant ainsi qu'une cotisation de 900 €

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU l'arrêté préfectoral DELE/BCLI/2019-30 du 28 juin 2021 portant modification des statuts de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'accord des élus obtenu lors de la Commission développement économique du 23 novembre 2023

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exerce de plein droit les domaines de compétences relevant du groupe suivant :

- *Action de développement économique dans les conditions prévues par l'article L4251-17*

CONSIDERANT la nécessité pour le territoire, d'accompagner les petites entreprises et notamment les plus jeunes d'entre-elles dans leur développement et ainsi favoriser le dynamisme et l'emploi,

CONSIDERANT que notre territoire s'est doté de nombreux outils aux services des entreprises (pépinière d'entreprises, atelier relais, conseils aux dirigeants, etc.) mais ne dispose pas de la possibilité de mobiliser des prêts d'honneur sur son territoire

CONSIDERANT la complémentarité de ces prêts d'honneur avec les autres outils existants ;

CONSIDERANT que le bilan chiffré des prêts d'honneur mis en place par INITIATIVE EURE sur le territoire intercommunal est jugé satisfaisant par la collectivité,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **DE RENOUVELER** pour l'année 2024 la convention de partenariat Initiative Eure
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté de Communes ou son représentant à engager et conduire les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant,

Pont-Audemer, le 18 décembre 2023
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

Initiative Eure, association loi 1901 dont le siège social est 1 rue Gustave Eiffel à Gravigny 27930, identifiée sous le numéro SIRET 453 669 913 00056, représentée par son Président, Monsieur Francis HAAS,
Ci-après dénommée « initiative Eure »,

D'une part,

Et

La Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, dont le siège social est Place de Verdun BP 429 27504 Pont-Audemer, représentée par son Président, Monsieur Francis COUREL en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 29 juillet 2022,

Ci-après dénommée « la collectivité »

D'autre part,

PREAMBULE

L'Association Initiative Eure est membre du réseau Initiative France. Elle a pour objet, dans le respect des dispositions légales, (...) de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement des PME ou TPE. Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans intérêt ni garantie personnelle et par un accompagnement des porteurs de projets, par un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement. Elle contribue aussi à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux PME ou TPE en s'intégrant notamment au nouveau dispositif d'accompagnement et de financement des créateurs repreneurs d'entreprises mis en place par la Région Normandie.

L'association Initiative Eure a été créée en avril 2003 (alors sous le nom d'Initiatives 27), par le Conseil Général de l'Eure et les trois Chambres consulaires. Depuis mai 2005, elle est membre du réseau Initiative France qui lui permet ainsi de bénéficier d'un appui technique, de documents de communication et d'un référentiel métier répondant aux exigences de la norme AFNOR NF X 50-771 de décembre 2001.

Le fonds de prêt d'Initiative Eure est à ce jour constitué d'abondements des organismes et collectivités suivantes : BPIFrance, Evreux Portes de Normandie, Conseil Départemental de l'Eure, Conseil Régional de Normandie, Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Épargne de Normandie, BRED, Crédit Agricole de Normandie Seine, ASCBE.

Initiative Eure est responsable de la bonne utilisation du fonds de prêt et notamment du recouvrement des financements accordés aux entrepreneurs par le comité d'agrément.

C'est pourquoi, la collectivité, compétente en matière de développement économique, a décidé d'adhérer à l'association Initiative Eure en charge de la gestion et de l'animation des prêts d'honneur sur le département de l'Eure.

Cette adhésion s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement économique mise en place sur le territoire.

Les deux partenaires décident de conventionner afin d'organiser leurs relations au bénéfice exclusif des entreprises et du développement économique du territoire et de créer des flux de porteurs de projets vers l'un et l'autre des partenaires.

1. OBJET DU PROTOCOLE

Le protocole a pour objet **d'organiser les relations entre Initiative Eure et la collectivité en vue de favoriser le développement économique du territoire concerné.**

Ce partenariat va permettre de :

- Compléter l'offre de financement des projets de création, de reprise ou de développement des acteurs économique du territoire,
- Faciliter et fluidifier l'intermédiation bancaire,
- Accompagner et rompre l'isolement des créateurs d'entreprises, particulièrement dans l'espace rural,
- Renforcer la cohérence des interventions entre les différents agents de développement.

2. INTERVENTION DE LA COLLECTIVITE

L'intervention de la collectivité consiste à :

- Communiquer par tous moyens à sa disposition auprès des habitants de son territoire sur ce partenariat, les services apportés par Initiative Eure, ainsi que les besoins de l'association en termes de parrainage notamment,
- Communiquer au côté de l'association sur les entrepreneurs financés sur son territoire (remises de chèques, inaugurations...),
- Permettre à l'association de réaliser son objet en mettant à la disposition du chargé de mission des locaux,
- Apporter un financement annuel à l'association sur la base de 21 centimes par habitant et d'une cotisation ou 900 € (plus de 30 000 habitants), versé sur le compte :



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
30027	16032	00040151501	27	EUR	CIC EVREUX OURSEL

Identifiant international de compte bancaire						BIC (Bank Identifier Code)
IBAN (International Bank Account Number)						CMCIFRPP
FR76	3002	7160	3200	0401	5150	127

Domiciliation
CIC EVREUX OURSEL
47 RUE DU DOCTEUR OURSEL
27000 EVREUX
☎33227340049

Titulaire du compte (Account Owner)
INITIATIVE EURE
215 ROUTE DE PARIS
27000 EVREUX

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

- éventuellement abonder le fonds de prêt d'honneur de l'association.

3. INTERVENTION D'INITIATIVE EURE

3.1 L'accès aux fonds de prêts d'honneur constitués par Initiative Eure

Initiative Eure évalue la soutenabilité du projet en termes d'accès au financement. A cet effet, Initiative Eure analyse le projet sur la base des informations qu'elle aura recueillies ou de l'étude réalisée par un opérateur partenaire ou un expert-comptable, et évalue le besoin de financement, la nature et les caractéristiques des concours qui permettent d'y faire face, notamment le prêt d'honneur issu de ses fonds.

3.2 Organisation et gestion des comités d'agrément

Initiative Eure gère et organise le comité d'agrément qui statue sur les demandes de financement. Ce comité d'agrément est composé de professionnels (chefs d'entreprises...) et d'experts (expert-comptable, banquiers, etc...). Il accueille en son sein le porteur de projet lui-même et le conseiller d'entreprise qui a monté le dossier initial.

3.3 Un outil de suivi des bénéficiaires via un logiciel métier spécialisé

Initiative Eure met à disposition de la collectivité, après formation préalable, son logiciel de suivi des bénéficiaires. Cet outil développé par le réseau national Initiative France, via un extranet, permet à tous les opérateurs intervenant sur le projet de partager l'information en temps réel et de déposer des documents. Il permet de simplifier et de professionnaliser le suivi de l'entreprise et d'instaurer la transparence entre les intervenants.

3.4 Le parrainage des nouveaux entrepreneurs

Initiative Eure organise et anime le parrainage des chefs d'entreprise bénéficiaires d'une des aides accordées par l'association afin de favoriser la pérennité de ces nouvelles entreprises. L'association s'appuie notamment sur la collectivité pour alimenter l'association en parrains potentiels.

3.5 Le Club des Entrepreneurs de l'Eure

Initiative Eure organise, gère et planifie l'activité du Club des Entrepreneurs de l'Eure en partenariat avec la CMA Normandie – Eure. Ce club a pour vocation de permettre aux adhérents, entrepreneurs, bénéficiaires de l'association et partenaires de créer du réseau et des échanges d'expériences.

4. SUIVI DE LA CONVENTION

Afin d'assurer le meilleur fonctionnement possible de ce partenariat et de chercher une efficacité optimale des moyens et des résultats, Initiative Eure organisera à minima une fois par an une réunion technique entre les techniciens de l'Association et les conseillers de la Collectivité.

Il s'agira de caler les pratiques et discours des différents intervenants sur les dossiers de demande de prêts d'honneur afin que ceux-ci soient parfaitement harmonieux.

5. CONFIDENTIALITE

Chaque partie s'engage à observer la plus grande confidentialité et à respecter les dispositions la concernant de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 et du 6 août 2004.

Chaque partie sera responsable des conséquences qu'aurait la divulgation, par une personne sur laquelle elle exerce son autorité, d'une information contenue dans le dossier échangé entre la collectivité et Initiative Eure ou d'une information inscrite dans l'extranet partenarial Initiative Performance 2.0 (IP 2.0).

6. PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

Le présent protocole est conclu pour l'année 2023. Il pourra être renouvelé après l'évaluation qui en sera faite à l'issue de la période.

7. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Les parties s'efforceront de régler leurs litiges à l'amiable; à défaut, ceux-ci seront portés devant les tribunaux compétents du lieu de signature de la convention.

Fait à Gravigny, le

Pour Initiative Eure

Pour la Communauté de Communes de
Pont-Audemer Val de Risle

Francis HAAS
Président

Francis COUREL
Président